



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY-EN-VEXIN

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Le 15 décembre 2025,
se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de
M. Jérôme OLIVIER, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée

Présents : 5

Jérôme OLIVIER, Maire	Frédéric MARCHAND
Martine GERBER	Snezana MALBRANQUE
Antonio DA COSTA	
Absents et 3 procurations :	
Benoît COQUILLARD	Pouvoir à Jérôme OLIVIER, Maire
Philippe CAPRON	Pouvoir à Snezana MALBRANQUE
Laurence ROCHAS	Pouvoir à Antonio DA COSTA

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h45.

En préalable, Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation de rajouter un point.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10.10.25

Le conseil municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 10 octobre 2025.

Aucune observation n'étant formulée, monsieur le maire le soumet au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal.

2) DECISIONS DU MAIRE

Informations données par le maire sur les 7 décisions indiquées dans la convocation.

La décision nr 6 : « *accord espace de stockage du matériel d'assainissement par la société Despierre au verger* » a demandé quelques éclaircissements. Environ 200m² seront utilisés et remis en état après usage par cette société, incluant la plantation de nouveaux arbres en remplacement de ceux supprimés.

3) DELIBERATION 2025-19 - DÉLIBÉRATION POUR L'INSTALLATION DE DEUX BARRIERES

Autorisation est donnée à Monsieur le maire pour la demande de subvention auprès du PNR pour l'installation de ces deux barrières.

Montant total : 9696€ TTC

Subvention : 5656€ HT

Reste à charge : 4 040€ à noter qu'après le remboursement de la FCTVA, le coût pour la commune sera effectivement de 2 424€ (le remboursement de la FCTVA interviendra sur l'exercice 2028)

La délibération n°2025-19 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.

4) DELIBERATION 2025-20 - DÉLIBÉRATION POUR L'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2026 et ceci jusqu'au vote du prochain BP, dans la limite du quart des crédits ouverts à la section investissement du BP 2025.

La délibération n°2025-20 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.

5) DELIBERATION 2025-21 - DÉLIBÉRATION POUR LA SIGNATURE DU BAIL EMPHYTHEOTIQUE

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le maire à signer le bail de la parcelle B391 avec la propriétaire madame Lastowiecka.

Ce bail d'une durée de 30 ans concerne la parcelle d'installation de l'antenne de télécommunications.

La délibération n°2025-21 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**.

6) CONTACT COURTIER POUR EVENTUELS CREDITS

Monsieur le maire a été contacté par la Société APONY qui est courtier en crédit. Ils nous proposent leur aide pour la recherche d'organismes pour les crédits que nous serons amenés à contracter pour les travaux de la salle des fêtes à venir.

Le courtier ne sera rémunéré que si sa proposition de financement pour la commune est retenue.

7) INFORMATIONS DIVERSES

a) Salle des fêtes : rendez-vous le 7 février, 9h, pour déménager le mobilier et matériaux restant à la salle afin de libérer la place pour les travaux (tous les bénévoles qui proposeraient leur aide seront les bienvenus).

b) Un exercice de « crise » a été effectué le 15.12. Au matin, en collaboration avec le SDIS, la CCVC, la Préfecture.

Cet exercice avait pour but, au niveau de notre commune, d'appliquer le plan communal de sauvegarde et de vérifier les circuits d'information entre les différents protagonistes. Des remontées et conclusions doivent maintenant finaliser cet exercice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Relevé des délibérations :

2025-19 : délibération pour l'installation de deux barrières

2025-20 : délibération pour l'engagement de dépenses d'investissement sur BP 2025

2025-21 : délibération pour la signature du bail emphytéotique

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2025 a été approuvé au Conseil Municipal du 20 mars 2026

Secrétaire de séance, Madame Martine GERBER

Monsieur le Maire Jérôme OLIVIER
Neuilly-En-Vexin,
Le 20/03/2026

